

MAIRIE
De
FLEURAT

23320

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille six
Le 13 novembre à 19 heures
le Conseil Municipal de la commune de FLEURAT
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Didier BARDET, Maire

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 octobre 2006

PRESENTS : M. BARDET Maire, Mme CRESPEAU, M. BARRIERE, M. SEPTEMBRE, Adjoints, M. BERGEAT, M. MORABITO, M. JOFFRE, M. PERGAUD, M. RINGUET

EXCUSEE : Mme GOUX

ABSENT : M. CHOUARCHE

Monsieur RINGUET a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire donne lecture de la motion adoptée par le Conseil Municipal de La Souterraine.

N° : 06/11/13/08

OBJET : MOTION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
LA SOUTERRAINE

Certifié exécutoire

Le

Reçu en Préfecture

Le 20/11/2006

Publié ou Notifié

Le 21/11/2006

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'apporter son soutien à la municipalité de La Souterraine et adopte la motion suivante :

« Au moment où se déroule le débat public sur le projet de ligne à Grande Vitesse Poitiers – Limoges, les élus souhaitent rappeler leur position et réaffirmer les nécessaires aménagements ferroviaires dont le département de la Creuse a besoin pour assurer son développement à savoir :

Nécessité d'un aménagement en liaison Grande Vitesse de la ligne Paris – Orléans – Châteauroux – La Souterraine – Limoges – Toulouse avec des rames TGV permettant une interconnexion avec le réseau européen Grande Vitesse et assurant une desserte sur Lille et demain sur Strasbourg. Ces aménagements répondent à une véritable politique d'aménagement du territoire indispensable à l'espace Massif Central et doivent être menés dès 2007 dans des conditions financières acceptables pour les Régions Centre et Limousin.

Nécessité d'une modernisation de la ligne Bordeaux – Guéret – Lyon et de la ligne Ussel – Montluçon.

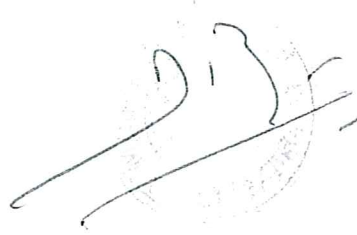
Les Elus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif – la ligne à Grande Vitesse Poitiers – Limoges – pénaliserait lourdement le Limousin dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir. »



Une copie de cette délibération sera adressée à Madame la Présidente de la commission particulière du débat public sur le projet de ligne à grande vitesse Poitiers-Limoges, à la municipalité de La Souterraine, et à l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse.v

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme
Fleurat, le 13 novembre 2006

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. B.', written over a faint circular stamp or seal.